

COMMUNE DE SAINT MARTIN OSMONVILLE

REUNION DU 8 JUIN 2010

Etaient présents : Mme DIEUTRE, MM CARRETIER, VAN DER BRUGGEN, adjoints ;
Mmes AUVRAY, CORREIA, DELESTRE, HINFRAY, MM BRETON, DIEUTRE, DUPONT,
GENTY, LASNE.

Absents excusés : Mr DUSSAUX pouvoir à Mr DIEUTRE,
Mr HAUTEFEUILLE pouvoir à Mr CARRETIER.

Classe de découverte : *Demande de subvention départementale*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'école élémentaire, dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Penvenan du 28 juin au 1^{er} juillet 2010, a sollicité auprès du Département, une aide financière.

Au vu, du budget prévisionnel présenté par l'école et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt pour les élèves,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise le séjour d'une classe de découverte à Penvenan pour la période du 28 juin au 1^{er} juillet 2010
- sollicite une aide financière du Département.
- Autorise madame le maire à signer les documents s'y apportant.

Achat d'un copieur

Madame le Maire expose au Conseil Municipal deux propositions de devis pour l'acquisition d'un copieur numérique en remplacement de celui qui est actuellement utilisé par la mairie.

La société Rex-Rotary fait une offre à 2550€HT pour un copieur numérique comprenant un scanner , chargeur recto verso, tirage 20 pages/mn .L'offre de Xerox s'élève à 3000€HT plus les options.

Madame le Maire informe le Conseil que le contrat de maintenance d'une période de 5 ans comprend un contrat copie à 0.006€HT, sachant que le coût du contrat actuel est de 0.016€HT.

En cas d'achat, Madame le Maire propose de céder l'actuel copieur à l'école primaire.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet d'acquisition d'un copieur numérique pour la mairie
- décide d'accepter l'offre commerciale de Rex-Rotary pour un montant de 2550.00€HT
- autorise Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Achat mobilier pour la 5^{ème} classe : *Demande de subvention*

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Directrice d'école primaire relatif à l'ameublement de la 5^{ème} classe.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Inspection Académique a donné son accord pour l'ouverture d'une classe dans l'école primaire et l'informe de la nomination d'un enseignant sur le poste dès la prochaine rentrée scolaire.

Considérant la nécessité d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- l'ouverture d'une classe dans l'école primaire
- d'approuver le programme d'acquisition de mobilier scolaire et la prise en charge des dépenses liées à cette ouverture de classe

- de solliciter l'aide financière du Département dans le cadre de la création d'une 5^{ème} classe à l'école primaire
- de solliciter également l'attribution d'une subvention au titre de la DGE
- de solliciter également l'autorisation de passer commande du mobilier avant l'octroi des subventions
- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires à ce projet.

Madame le Maire fait part de la demande de l'école maternelle pour un équipement informatique lors du Conseil d'Ecole du 4 juin 2010 et de la demande de 3 ordinateurs à l'école primaire.

Madame le Maire suggère aux Conseillers de travailler sur le dossier, en essayant de réparer les PC défectueux de l'école primaire et de prendre contact avec des fournisseurs d'équipements informatiques.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, Monsieur VAN DER BRUGGEN s'engage à gérer ce dossier.

Voirie :

- Numérotation « rue du chemin vert »

Madame le Maire informe le Conseil qu'il serait souhaitable de revoir la numérotation des maisons dans le « chemin vert » puisque plusieurs habitations disposent du même numéro. Considérant que l'actuelle numérotation ne correspond plus à la disposition des maisons, il y a lieu de faire une numérotation métrique avec un côté pair et un côté impair.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le changement de la numérotation « rue du Chemin vert ». Suite à la demande de Jérôme DIEUTRE, Monsieur Yvan CARRETIER propose l'intégration de la numérotation du hameau « La Boissière » dans le programme.

- Mise à jour du tableau de classement dans la voirie communale

Dans le cadre de l'assistance à la gestion de la voirie, le Bureau ATESAT propose la mise à jour du tableau de classement dans la voirie communale, conformément aux directives des ordonnances de janvier 1959 et d'août 1960.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste ainsi que le plan des voies communales classement de la voirie dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de demander au Bureau ATESAT la mise à jour du tableau de classement dans la voirie communale des voies listées :
V.C1, V.C2, V.C3, V.C4, V.C5, V.C7, V.C8, V.C9,
- de demander le déclassement de la VC.5, passage à gué
- de demander la renumérotation des voies transférées dans le domaine public communal ainsi que les voies communales à caractère de place publique.
- d'approuver la longueur de la voirie communale qui comprend 14768,50 m.

- Bouchage nids de poule

Madame le Maire informe le Conseil que le bouchage des nids de poule a nécessité 27 tonnes d'enrobé à froid au lieu des 15 T prévus initialement.

- Programme voirie 2011

Madame le Maire informe le Conseil d'un courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Saint-Saëns-Porte de Bray relatif à l'inscription des travaux de voirie sur la programmation 2011.

Madame le Maire interroge l'assemblée et suggère l'inscription des travaux de voirie de Bréquigny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'inscrire les travaux de voirie de Bréquigny sur la programmation 2011 des travaux d'investissement de la Communauté de Communes
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une estimation auprès du Bureau ATESAT.

Travaux : *dossiers en cours*

Madame le Maire présente à l'assemblée l'état des travaux en cours :

•Construction école primaire

Les dossiers de demande de subvention ont été envoyés en Sous-Préfecture de Dieppe et au Conseil Général.

Dans le cadre de la demande de subvention au titre de la DGE, l'Etat accuse réception d'un dossier complet, tandis que le Conseil Général demande des pièces complémentaires sous un délai de 6 mois afin d'étudier le dossier.

•Localisation de la 5^{ème} classe & Rapport de la DDASS

Madame le Maire rappelle la commission scolaire en date du 6 mai 2010 au cours de laquelle ces deux points ont été évoqués. Les membres avaient soumis la possibilité d'utiliser le secrétariat de mairie pour la 5^{ème} classe. Madame le Maire donne les raisons invoquées par l'équipe enseignante préférant la salle multimédia à une pièce de la mairie.

Monsieur VAN DER BRUGGEN ajoute qu'il avait pensé à l'utilisation des dortoirs de la maternelle pour accueillir les CP.

Madame le Maire propose de rencontrer les techniciens sanitaires de la DDASS en présence d'un artisan qualifié et des adjoints afin de solutionner les interrogations émises de part et d'autre.

Après en débattu, le Conseil Municipal accepte que la salle multimédia soit utilisée pour une classe et l'idée d'un rendez entre les adjoints, les représentants de la DDASS et un professionnel.

•Atribus du Centre

Madame le Maire rappelle au Conseil la demande faite auprès du Conseil Général pour le déplacement de l'atribus situé au Centre.

Après une visite sur site entre Monsieur HAUTEFEUILLE et Mr le Directeur des Transports au Conseil Général, le Conseil Général a informé la mairie que les frais de déplacement seraient élevés et incomberaient à la commune. Une estimation a été demandée à la société attributaire du marché avec le Conseil Général.

•Containers de tri sélectif

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VAN DER BRUGGEN, adjoint chargé des travaux, afin d'informer l'assemblée sur les causes ayant retardées la pose des dalles soutenant les containers à la Prée et Bréquigny. Monsieur VAN DER BRUGGEN informe que les travaux sont prévus, en principe, la semaine 24 après régularisation de la cession de l'entreprise ayant eu la commande.

Eglise

Madame le Maire rappelle à l'assemblée de l'ouverture au public le 1^{er} août de l'église dans le cadre de l'opération « Les églises de nos villages se racontent » et la nécessité d'un groupe de bénévoles afin de préparer au mieux cette journée.

Dans ce but, un groupe d'élus est constitué pour effectuer le nettoyage de l'église qui aura lieu les 10 et 17 juillet.

Questions diverses

Dossier « éoliennes »

Madame le Maire informe le Conseil d'une entrevue avec les représentants de E3 Energies en présence de Monsieur Olivier VAN DER BRUGGEN.

Une demande d'étude d'impact sur l'immobilier et sur l'éventualité d'imposer une taxe nuisance visuelle à été demandée.

PDIRR/ PDESI

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général relatif au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature.

Par délibération, le Conseil Général a intégré le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée au PDESI. Le Département doit établir un PDIPR et sollicite les communes pour délibérer afin d'inscrire des chemins ruraux à ce plan. Ainsi les chemins ruraux classés au PDIPR seront inclus dans le PDSI.

Programme Local de l'Habitat

Madame le Maire expose au Conseil un document fourni par la Communauté de Communes concernant le Programme Local de l'Habitat, ce document d'urbanisme mis en place au niveau de l'intercommunalité a été voté en 2006 dans le but de développer le territoire communautaire par l'intermédiaire de projets d'habitat communs.

Suite à l'intégration au 1^{er} janvier 2010 de la commune au sein de la communauté de communes, une mise à jour du Programme en tenant compte des données de la commune a été nécessaire.

Dix fiches actions ont été réalisées, il convient au conseil communautaire de décider d'une contractualisation ou d'un programme d'actions à mettre en place.

Madame le Maire informe l'assemblée :

- De la journée départementale PPMS qui aura lieu le 7 octobre 2010 à l'école.
- Que le fournisseur de la restauration scolaire a décidé de ne pas augmenter les tarifs pour la prochaine année scolaire.
- De la demande de la Com-Com pour connaître si la commune souhaite adhérer au dispositif « Ludisport » pour la prochaine rentrée scolaire. Un avis favorable sera transmis.
- Que la kermesse de l'école maternelle aura lieu le 19 juin et invite les élus à y participer.
- De la demande de scolarisation d'enfants domiciliés hors commune mais en garde chez des assistantes maternelles habitant la commune. Le Conseil Municipal y est favorable.
- De la demande d'une personne âgée, sans véhicule, pour le transport d'encombrants vers la déchetterie intercommunale. Il lui est conseillé de s'adresser à la communauté de communes.

Plus rien n'étant évoqué, la séance est levée à 23h30.

Carole HAIMONET
Maire